

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 1<sup>er</sup> août 2011, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St- Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller– maire substitut  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Absence motivée : Madame Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : aucune

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1108-190**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

**Ordre du jour**

---

---

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du lundi 4 juillet 2011
- 0.5 Suivi des procès verbaux
- 0.6 Période de questions

---

---

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 100-1 CCIM – tournoi de golf 2011
- 100-2 Patrick Monette – réclamation pour dommages subis à son véhicule
- 100-3 CHGA – proposition publicitaire
- 100-4 Avis de motion : Reg emprunt n° 247-2004 – refinancement d'un montant de 119 600\$
- 100-5 ADMQ – autorisation d'inscription au colloque de zone
- 100-6 Règlement modificateur n° 2010-282
- 100-7 Facture Claudia Lacroix pour services rendus
- 100-8 Mun. Bouchette – dossier de taxes de mutation du 28, route 105

---

---

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-1 Présentation des comptes dus au 27 juillet 2011
- 130-2 Présentation des comptes payés au 27 juillet 2011
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 29 juillet 2011
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 juin 2011
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2011

---

---

**160 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 160-1 Secrétaire réceptionniste – remplaçante de vacances annuelles

---

---

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**300 TRANSPORT**

- 300-1 Adjudication d'un contrat de service de concassage
- 300-2 Adjudication d'un contrat pour la pose de TSD et d'asphalte chaude
- 300-3 Reg 2011-286 Taxe d'amélioration locale projet domicilié du golf Algonquin
- 300-4 Reg 2011-287 Taxe d'amélioration locale chemin Jolivette
- 300-5 Chemins des Pins et de l'Alpage – autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense

**400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS – AUCUN ITEM****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT – AUCUN ITEM****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

- 700-1 Programme de soutien aux installations sportives
- 700-2 Débarcadère lac Blue-Sea – autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 Tribunal administratif – décision dossier Stéphane Larivière
- 800-2 MTQ – subvention chemin l'alpage
- 800-3 Imprimerie Maniwaki – nouveau propriétaire
- 800-4 Députée Stéphanie Vallée – accusé de réception
- 800-5 Solution Nature – présentation de la Coopérative Solution Nature
- 800-6 CSVG – rapport annuel de gestion 2010-2011
- 800-7 Colloque annuel Fondation rues Principales
- 800-8 MRCVG – règlement modifiant le reg 2006-185-1
- 800-9 MRCVG – règlement modifiant le reg 2006-183-1
- 800-10 Carrefour Jeunesse emploi – rapport annuel 2010-2011
- 800-11 Prix du Ministre en horticulture ornementale 2011
- 800-12 Biblio Outaouais – rapport annuel 2010-2011
- 800-13 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau
- 800-14 Confirmation d'inscription des élus – formation en éthique et déontologie
- 800-15 CPGLC – nouveau c.a.
- 800-16 Invitation Portrait des besoins des femmes élues

**900 VARIA****1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC****1100 LEVÉE DE LA SESSION****ADOPTÉE****PROCÈS-VERBAUX****R1108-191****Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 juillet 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**R1108-192**

**CCIM- tournoi de golf 2011**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense pour l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki qui se tiendra le mercredi 10 août 2011 au Club de golf Algonquin de Messines et ce pour un total de 546.84\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1108-193**

**Patrick Monette- réclamation pour dommages subis à son véhicule**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçue une réclamation en dommage de monsieur Patrick Monette de Gracefield en date du 19 juillet 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa lettre, monsieur Monette informe la municipalité que le 23 juin 2011 un léger accident est survenu entre notre camion international et son camion GMG ayant pour effet de briser son pare brise;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Monette a présenté sa réclamation à ses assurances et qu'il y a un déductible de 250\$ à payer;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Monette demande à la municipalité de combler ce déductible;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Monette déclare avoir rencontré le camion de la municipalité sur la route 105 et c'est à ce moment qu'une roche est venue briser son pare-brise;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil considèrent l'incident qu'a subi monsieur Monette comme étant un hasard de la route et que la municipalité n'a aucune responsabilité d'aucune nature dans ce dossier et par conséquent ne peut acquiescer à sa demande de dédommagement.

**ADOPTÉE**

**R1108-194**

**CHGA- proposition publicitaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la radio CHGA FM, située à Maniwaki, a fait parvenir à la municipalité une proposition de projet publicitaire, soit d'un projet de calendrier pour l'année 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa proposition publicitaire, CHGA offre à la municipalité la possibilité de faire l'achat d'un mois du calendrier et sur sa page la municipalité pourrait insérer une photo de son choix en plus, l'équipe de production de CHGA FM produira un mini reportage qui serait diffusé deux fois par jour durant le mois choisit par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est intéressé par la proposition reçue et ce, afin de promouvoir l'activité hivernale connue comme le « Festi-Neige », dont celle-ci est tenue lors de la troisième fin de semaine du mois de février annuellement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la participation de la municipalité au projet de calendrier pour l'année 2012 de la radio CHGA FM, et d'acheter le mois de février pour représenter la municipalité, et ce au coût de 370.00\$;. Il est à noter que si le mois de février n'est pas disponible, notre second choix s'est arrêté sur le mois de juillet.

Note : Il faudrait prévoir deux montages du spot de 90 secondes, soit un premier qui pourrait être radio diffusé du 1<sup>er</sup> au 19 février et un deuxième spot qui sera diffusé après la fin de semaine du Festi-Neige pour la balance du mois.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1108-195**

**Avis de motion : règlement d'emprunt n° 247-2004- refinancement d'un montant de 119 600\$**

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le refinancement du règlement d'emprunt 247-2004 et ce pour un montant de 119 600\$.

**ADOPTÉE**

**R1108-196**

**ADMQ- Autorisation d'inscription au colloque de zone**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu les 15 et 16 septembre prochain au Château Cartier à Aylmer, et ce au coût de 210.00\$ en plus des taxes applicables. En plus des frais de participation, la municipalité s'engage à défrayer les frais de déplacement s'y rattachant.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1108-197**

**Règlement modificateur n° 2010-282**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

Que copie du règlement n° 2010-282 soit acheminée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour approbation finale et ce, tel qu'adopté.

**ADOPTÉE**

**R1108-198**

**Facture de Claudia Lacroix pour travaux effectués en comptabilité**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 2011-01 de madame Claudia Lacroix au montant de 1300\$ incluant les taxes applicables et ce pour les travaux de comptabilité qu'elle a effectués pour la période du mois de novembre 2010 à février 2011.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1108-199**

**Municipalité de Bouchette- dossier de droits de mutation du 28, route 105**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la vente de la propriété située au 28, route 105 à Messines le 26 août 2010 nous avons réclamé 6750\$ en droits de mutations immobilières à l'entreprise 9034-8822 Québec Inc.;

**CONSIDÉRANT QU'une** partie de cette propriété est située sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Bouchette a fait parvenir à la municipalité une facture au montant de 2767.50\$ pour les droits de mutations dans la transaction immobilière du 26 août 2010 pour la Ferme Saroma, et ce pour la partie de terrain située sur leur territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n°22 de la municipalité de Bouchette pour la transaction immobilière du 26 août 2010 dans le dossier de la Ferme Saroma et ce au montant de 2767.50\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R1108-200**

**Adoption de la liste des comptes dus au 27 juillet 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 juillet 2011, dont celui-ci représente une somme de 50 621.40\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1108-201**

**Pour accepter la liste des comptes payés au 27 juillet 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 juin 2011, dont celle-ci représente la somme de 123 226.36\$ pour 41 chèques émis et la somme de 38 206.97\$ pour 21 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 161 433.33\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1108-202**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 29 juillet 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct au 29 juillet 2011, dont celle-ci représente la somme de 39 250.10\$

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1108-203**

**Rapport du DG des dépenses engagées**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une approbation de Marcel St- Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 juin 2011, dont celui-ci représente une somme de 5291.43\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**R1108-204**

**Secrétaire-réceptionniste- embauche d'une remplaçante pour vacances annuelles**

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire- réceptionniste prend ses vacances annuelles du 25 juillet au 5 août 2011 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** nous jugeons nécessaire d'avoir une remplaçante afin de libérer les autres employés des appels téléphoniques et de l'accueil des citoyens durant cette période;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Geneviève Tissot Thérien pour remplacer la secrétaire-réceptionniste pendant ses vacances annuelles, soit du 25 juillet au 5 août 2011 à un taux horaire de 10.70 de l'heure.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**TRANSPORT**

**R1108-205**

**Adjudication d'un contrat de service de concassage**

**CONSIDÉRANT QUE** le présent appel d'offre a été soumis aux dispositions relatives à l'adjudication des contrats municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la période d'appel d'offre une seule soumission a été déposée par l'entreprise Carrière Clément Tremblay et Fils (9001-0216 Québec Inc.) de Blue Sea;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse de la soumission reçue, celle-ci est jugée conforme à tout point de vue et par conséquent il est recommandé d'attribuer le contrat de service de concassage au montant soumis;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adjudication d'un contrat de service de concassage à l'entreprise Carrière Clément Tremblay et Fils (9001-0216 Québec Inc.) de Blue Sea au montant tel que soumis de 127 909.30\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**R1108-206**

**Adjudication d'un contrat pour la pose de TSD et d'asphalte chaude**

**CONSIDÉRANT QUE** le présent appel d'offre a été soumis aux dispositions relatives à l'adjudication des contrats municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la période d'appel d'offre la municipalité a reçu trois soumissions dans le délai prescrit :

	Soumissionnaire	Montant global (P5) incluant les taxes
1	Sintra Inc.	738 228.31\$
2	Entreprise Bourget	782 645.71\$
3	Construction DJL	775 927.50\$

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse de la plus basse soumission tel que déposée par l'entreprise Sintra Inc. de Saint-Paul de Joliette, nous avons jugée celle-ci conforme à tout point de vue et par conséquent il est recommandé d'attribuer le contrat pour la pose de TSD et d'asphalte chaude au montant soumis.

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adjudication d'un contrat de pose de TSD et d'asphalte chaude tel que décrit dans les documents de soumission (contrat n° 2011-0702) et soumis par l'entreprise Sintra inc. de St-Paul de Joliette (Québec) et ce pour la somme de 738 228.31\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

Note : le présent contrat est conditionnel à l'approbation par le MAMROT des règlements d'emprunts numéros 2011-286 et 2011-287.

**R1108-207**

**Règlement 2011-286 Taxe d'amélioration locale projet domicilié du golf Algonquin**

Règlement numéro 2011-286 décrétant une dépense de 121 900 \$ et un emprunt de 47 140 \$, pour des travaux de pose de traitement de surface double et d'asphalte chaude de type EB-14 sur l'ensemble des chemins du projet domicilié du Golf Algonquin (Chemins Albatros, de l'Aigle, du Golf et de l'Oiselet).

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Rondeau, appui par Éric Galipeau et résolu que le règlement suivant soit adopté :

---

**Le conseil décrète ce qui suit :**

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à engager une dépense et de procéder à des travaux de pose de traitement de surface double et d'asphalte chaude de type EB-14, selon le bordereau de quantités préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Jim Smith et déposé par l'entreprise Sintra Inc. (Région Lanaudière – Laurentides), 475, rue Forest, St-Paul de Joliette, Québec J0K 3E0 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 121 900 \$, dont les deniers nécessaires proviendront des sources suivantes :

- Contribution des gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 : 58 388\$
- Contribution de la municipalité de Messines, montant provenant du surplus non affecté (seuil minimal d'immobilisation programme du TECQ) : 16 372\$
- Contribution des propriétaires d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation : 47 140\$

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 47 140 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

**R1108-208**

**Règlement 2011-287 Taxe d'amélioration locale chemin Jolivette**

Règlement numéro 2011-287 décrétant une dépense de 140 520 \$ et un emprunt de 44 200 \$, pour des travaux de pose de traitement de surface double et d'asphalte chaude de type EB-14 sur le chemin Jolivette, Jolivette Nord et Jolivette Sud.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Rondeau, appuyée par Paul Gorley et résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

---

**Le conseil décrète ce qui suit :**

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à engager une dépense et de procéder à des travaux de pose de traitement de surface double et d'asphalte chaude de type EB-14, selon le bordereau de quantités préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Jim Smith et déposé par l'entreprise Sintra Inc. (Région Lanaudière – Laurentides), 475, rue Forest, St-Paul de Joliette, Québec J0K 3E0 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 140 520 \$, dont les deniers nécessaires proviendront des sources suivantes :

- Contribution des gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 : 75 226\$
- Contribution de la municipalité de Messines, montant provenant du surplus non affecté (seuil minimal d'immobilisation programme du TECQ) : 21 094\$
- Contribution des propriétaires d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation : 44 200\$

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par la contribution des propriétaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 44 200 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

**R1108-209**

**Chemin des Pins et de l'Alpage- autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense**

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa programmation des travaux en voirie locale 2011, la municipalité a prévu des travaux de drainage, d'excavation, d'élargissement et mise en forme de la section du chemin des Pins située entre la rue Principale et la piste cyclable;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la programmation 2011, ont également été retenus des travaux de drainage entre le chemin des Pins et la rue de l'Alpage;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de drainage et de correction de la mise en forme ont également été retenus sur le chemin de l'Alpage.

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense et d'entreprendre des travaux en voirie locale afin de réaliser les travaux tel que mentionné ci-dessus.

Que le denier nécessaire à la réalisation des travaux provienne des sources suivantes :

Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) : 39 000\$  
Contribution de la municipalité (montant provenant du surplus non affecté) : 8 538.39\$

Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (amélioration du chemin de l'Alpage) : 20 000\$

**ADOPTÉE**

***COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE***

**R1108-210**

**MELS sous le volet Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase II pour le projet de construction d'un complexe sportif sur le terrain du C.M.C.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines travaille présentement sur un projet de construction d'un complexe sportif, soit la construction d'une nouvelle patinoire à être installée sur dalle de béton, de la construction de deux courts de tennis, le tout muni de système d'éclairage, la construction d'un bâtiment qui servira à habiter un local pour les utilisateurs de la patinoire, d'un local qui servira de club house pour les adeptes du tennis, d'un local pour le responsable de l'entretien de la patinoire, ainsi qu'une salle polyvalente de style loft à être aménagée au deuxième étage;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase II, la municipalité pourrait être subventionnée à 50% du coût maximal admissible, ce qui établirait sa contribution à 50% du montant, soit 272 312 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général / secrétaire trésorier, monsieur Jim Smith, d'envoyer une demande de contribution financière d'un montant de 272 312.00\$ au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase II), montant représentant 50% du projet, et ce pour la construction d'un complexe sportif sur le terrain du Centre multiculturel de Messines.

**ESTIMÉ BUDGÉTAIRE**

DÉPENSES	POURCENTAGE DU FINANCEMENT	ESTIMÉE
Subvention dans le cadre du programme Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (soutien aux installations sportives et récréatives, phase II)	50.00 %	272 312.00 \$
Contribution de la municipalité de Messines	50.00 %	272 313.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>100 %</b>	<b>544 625.00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**R1108-211**

**Débarcadère Lac Blue Sea- autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu toutes les autorisations nécessaires lui permettant de procéder au remplacement des dalles de béton servant de rampe de mise à l'eau et de la construction d'un perré au débarcadère du Lac Blue Sea;

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Paul gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépense et d'entreprendre les travaux reliés au projet de réfection du débarcadère du Lac Blue Sea et ce conformément aux dispositions du projet volet II 2007-2008.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R1108-212**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h50.

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/secrétaire- trésorier